RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**L2D3**
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.750.000 €
Siège social : STRASBOURG (67100)
74 Rue de la Plaine des Bouchers

830 860 623 RCS STRASBOURG

-*-*-*-

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE**
**EN DATE DU 13 DECEMBRE 2024**

-*-*-*-

Monsieur Luc SPIELMANN

Gérant de la société L2D3, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.750.000 € divisé en 1.750.000 parts sociales de 1 € chacune, entièrement libérées,

A pris les décisions suivantes, par application de l'article L 223-18 alinéa 8 du Code de Commerce relatives au **transfert du siège social** dans le même département.

**PREMIERE DECISION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Le Gérant de la société, par application de l'article L 223-18 alinéa 8 du Code de Commerce, décide de transférer le siège de la société qui est à STRASBOURG (67100) 74 Rue de la Plaine des Bouchers, à :

**LE HOHWALD (67140)**
**08 Rue de la Mairie**

à compter du 1er janvier 2025.

Cette décision est prise sous réserve de ratification par les associés réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à savoir, par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

**DEUXIEME DECISION - MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS**

En conséquence de la décison précédente, le Gérant décide de modifier l'article 4 des statuts qui est désormais libellé comme suit :

« ***ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL***

*Le siège social est fixé à LE HOHWALD (67140), 08 Rue de la Mairie.*

Le reste de l'article est inchangé.

**TROISIEME DECISION - POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de publicité et de dépôt.

